Programme de formation :

Plan de Prévention

1. Public concerné

Formation destinée à :

- Employeurs, chefs d'établissement
- Responsables sécurité / HSE / QHSE
- Référents Santé Sécurité au Travail
- Responsables maintenance, travaux, logistique
- Encadrants faisant intervenir des prestataires
- Membres du CSE / CSSCT

Prérequis :

- Aucun prérequis n'est exigé.

2. Objectifs généraux

A l'issue de la formation les participant seront capable de :

- Comprendre les obligations légales concernant les entreprises extérieures.
- Identifier les risques liés aux interventions simultanées ou successives (co-activité).
- Construire et mettre en place un Plan de Prévention (PDP) conforme au décret du 20 février 1992.
- Accueillir, contrôler et superviser les entreprises extérieures en sécurité.
- Organiser une visite préalable d'intervention.
- Définir les mesures de prévention adaptées et les faire respecter.
- Garantir la traçabilité documentaire et la conformité réglementaire.

3. Cadre réglementaire

- **Articles R4511-1 à R4515-11 du Code du Travail :** coordination des activités simultanées ou **successives.**
- **Décret du 20 février 1992 :** obligations liées au Plan de Prévention lors de l'intervention d'entreprises extérieures.
- Articles L4121-1 à L4121-5 **:** obligations générales de prévention.
- **Circulaire DRT 1993 / Recommandations INRS ED 945.**
- Cas particuliers : travaux dangereux, obligation d'analyse approfondie.

4. Programme détaillé (7h)

Jour 1 – Théorie et Pratique (7h)

1) Cadre réglementaire & responsabilité

- Définition : entreprise utilisatrice (EU) / entreprise extérieure (EE).
- Co-activité : risques liés à la présence d'intervenants multiples.
- Responsabilité pénale / civile de l'employeur.
- Rôle de l'encadrement, du donneur d'ordre, du prestataire.

2) Analyse préalable à l'intervention

- Accueil sécurité des entreprises extérieures.
- Analyse de l'activité : matériel, procédés, environnement.
- Risques générés par l'EE et risques générés par l'EU.
- Contrôle documentaire : DUERP, protocoles, habilitations, assurances.
- Visite préalable obligatoire.

3) Le Plan de Prévention : fondements et construction

- Obligations du décret du 20 février 1992.
- Distinction entre :
  - Plan de prévention,
  - Protocole de sécurité,
  - PPSPS (BTP).
- Élaboration du PP étape par étape :
  - Analyse des risques de co-activité
  - Mesures organisationnelles
  - Mesures techniques
  - Mesures individuelles
  - Traçabilité & archivage

4) Construction d'un Plan de Prévention complet

- Atelier : rédaction d'un PDP à partir d'un scénario réel.
- Analyse d'un poste ou d'une zone d'intervention.
- Cotation des risques (méthode INRS).
- Définition des moyens de prévention adaptés.
- Formulation des consignes spécifiques.

5) **Mise en situation – Co-activité**
   - Mise en scène d'une intervention simultanée EU/EE.
   - Gestion des flux, circulation, zones dangereuses.
   - Communication et coordination des équipes.
   - Réaction face à un écart ou un incident.

6) **Cas particuliers & situations sensibles**
   - Travaux en hauteur
   - Travaux électriques / ATEX
   - Espaces confinés
   - Produits dangereux
   - Travaux de maintenance lourde
   - Levage / manutention exceptionnelle
   - Outillages dangereux

7) **Synthèse & validation**
   - Finalisation d'un Plan de Prévention complet.
   - Conseils du formateur pour la mise en œuvre en entreprise.
   - Questions / réponses.

5. Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs
- Analyse de documents réels
- Études de cas concrets
- Mises en situation de co-activité
- Modèles et outils remis aux stagiaires
- Support numérique remis à chaque participant

6. Évaluation

- QCM final
- Évaluation des mises en situation
- Auto-évaluation début / fin de formation

7. Validation

- **Attestation individuelle de formation délivrée.**

8. Accessibilité PSH (personnes en situation de handicap)

AX Consulting met en œuvre les adaptations nécessaires (rythme, supports, modalités, accessibilité des locaux, outils). Contacter l'organisme en amont **pour être mis en relation avec le** Référent handicap **et définir les aménagements à mettre en place.**

9. Les + AX Consulting

- Un équilibre parfait entre théorie et pratique
- Une approche terrain ultra-concrète
- La maîtrise des cas complexes et des "situations sensibles"
- Une boîte à outils opérationnelle livrée à la fin